

## **Procès verbal**

Le lundi 10 février 2025 à 17 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 10 février 2025, s'est réunie sous la présidence de Jean-Bertrand DUBARRY.

Secrétaire de la séance : Sylvie DILHET

**Présents** : Jean-Bertrand DUBARRY, Sylvie DILHET, Lucien FOUGA, Philippe GARNIER, Cyril VENTAJA

**Représentés** :

**Absents et excusés** : Céline CHEMLA, Gabriel SABASTIA

### **Ordre du jour** :

- Achat d'un véhicule d'occasion de type NISSAN NAVARRA

### **Délibérations du conseil** :

#### **Achat d'un véhicule d'occasion de type NISSAN NAVARRA et ouverture de crédits d'investissements (N° DE\_2025\_010)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les conclusions du contrôle technique du 4 novembre 2024 relatif au véhicule communal 4x4 immatriculé CM-174-FB faisant état de "défaillances majeures sur le châssis liées à une corrosion excessive affectant la rigidité".

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le véhicule a été emmené chez un réparateur qui a rendu ces conclusions par courrier le 1<sup>er</sup> février 2025 sur lequel il précise : « Le châssis ainsi que de nombreuses pièces mécaniques sont trop endommagés par la corrosion. »

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter un véhicule d'occasion du même type immatriculé FL-416-PV pour un montant total livré de 31 832.75 €.

Monsieur le Maire précise l'urgence de remplacer ce véhicule pour les besoins du service.

Considérant que cet achat d'investissement doit intervenir avant le vote du Budget 2025,

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 31 832.75 € TTC.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Garage des Ajoncs : Achat d'un véhicule d'occasion NISSAN NAVARA immatriculé FL-416-PV pour un montant de 31 832.75 € TTC sur l'article comptable 2182/21.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus. Ces propositions seront inscrites et votées sur le Budget primitif 2025.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon aboutissement de l'opération.

Délibération : adoptée

La séance est levée à 18h00

Jean-Bertrand DUBARRY  
Président de séance

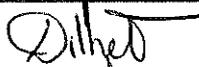
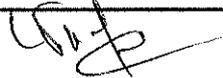
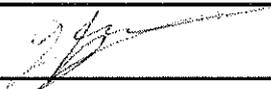
Sylvie DILHET  
Secrétaire de séance

République Française  
Département : HAUTES-PYRENEES  
Arrondissement : Bagnères-de-Bigorre

## AULON - Commune - 65

### LISTE DE PRESENCE

Séance du 10 février 2025

NOM	FONCTION	SIGNATURE
DUBARRY Jean-Bertrand	Maire	
DILHET Sylvie	1ere adjointe	
FOUGA Lucien	2eme adjoint	
CHEMLA Céline	Conseillère	absente
GARNIER Philippe	Conseiller	
SABASTIA Gabriel	Conseiller	absent
VENTAJA Cyril	Conseiller	

*Elu secrétaire de séance : Sylvie DILHET*

Date de transmission de l'acte: 14/02/2025  
Date de réception de l'AR: 14/02/2025  
065-216500462-DE-2025\_010-DE  
A G E D I

COMMUNE D'AULON

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES  
HAUTES-PYRENEES



10/02/2025

**N°DE\_2025\_010**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'AULON**

**SEANCE extraordinaire 10 février 2025**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au CM	7
En exercice	7
Présents	5
Absents	2
Procurations	0
Ayant pris part au vote	5

Le dix février deux mille vingt-cinq à 17 heures 00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Bertrand DUBARRY.

**Présents :** Jean-Bertrand DUBARRY, Sylvie DILHET, Lucien FOUGA, Philippe GARNIER, Cyril VENTAJA

**Absents :** Céline CHEMLA, Gabriel SABASTIA

**Représentés :**

**Secrétaire de séance :** Sylvie DILHET

**Date de la convocation :**

Le 10 février 2025

**Date d'affichage :**

Le 10 février 2025

**Objet : Achat d'un véhicule d'occasion de type NISSAN NAVARRA et ouverture de crédits d'investissements**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les conclusions du contrôle technique du 4 novembre 2024 relatif au véhicule communal 4x4 immatriculé CM-174-FB faisant état de "défaillances majeures sur le châssis liées à une corrosion excessive affectant la rigidité".

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le véhicule a été emmené chez un réparateur qui a rendu ces conclusions par courrier le 1<sup>er</sup> février 2025 sur lequel il précise : « Le châssis ainsi que de nombreuses pièces mécaniques sont trop endommagés par la corrosion. »

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter un véhicule d'occasion du même type immatriculé FL-416-PV pour un montant total livré de 31 832.75 €.

Monsieur le Maire précise l'urgence de remplacer ce véhicule pour les besoins du service.

Considérant que cet achat d'investissement doit intervenir avant le vote du Budget 2025,

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 31 832.75 € TTC.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Garage des Ajoncs : Achat d'un véhicule d'occasion NISSAN NAVARRA immatriculé FL-416-PV pour un montant de 31 832.75 € TTC sur l'article comptable 2182/21.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus. Ces propositions seront inscrites et votées sur le Budget primitif 2025.

Date de transmission de l'acte: 14/02/2025  
Date de réception de l'AR: 14/02/2025  
065-216500462-DE-2025-010-DE  
A G E N D A

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon aboutissement de l'opération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Jean-Bertrand DUBARRY

Le Maire



*(Handwritten signature in blue ink)*